

réservés aux bienheureux habitants du Ciel pouvaient être *sûrement* décernés au vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste Vianney. C'est pourquoi, dans une assemblée générale de cette sacrée Congrégation, tenue en présence de Notre Très Saint-Père, le huitième jour des ides de mars de cette année, le Rme cardinal François-Désiré Mathieu proposa la discussion du doute suivant: « *Si, étant établie l'approbation des deux miracles, il peut SUREMENT être procédé à la solennelle béatification de ce vénérable serviteur de Dieu.* » Tous les membres présents, tant les Rmes cardinaux que les Pères Consultants de cette Sacrée Congrégation des Rites, en émettant leurs votes, affirmèrent avec un accord unanime qu'il pouvait *sûrement* être procédé à la béatification; mais Notre Très Saint-Père remit à un autre jour son jugement définitif, et invita les prélats à implorer la lumière céleste dans une affaire d'une si grande importance.

Aujourd'hui enfin, second dimanche après Pâques, jour où le Christ est montré dans l'Évangile sous la figure du Bon Pasteur « qui donne sa vie pour ses brebis », Notre Saint-Père, ayant très pieusement célébré le saint sacrifice, étant entré dans cette illustre salle vaticane et s'étant assis sur le trône pontifical, manda auprès de lui les Rmes cardinaux, Séraphin Cretoni, préfet de la Congrégation des Saints Rites, ou à sa place et en son nom Louis Tripepi, pro-prefet de cette même Sacrée-Congrégation des Rites, et François-Désiré Mathieu, relateur de la cause, ainsi que le R. P. Alexandre Verde, promoteur de la foi, et moi, le secrétaire